

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2014 À 20H30.**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

**Présents** : GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CASAMASSA Laurianne, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, TRAVARD Joël.

**Absents excusés** : MUIA Jean-Christophe (pouvoir à Jean-Michel GIROUX), CHARIERE Céline, (pouvoir à Cédric BARDE), MASSON Véronique (pouvoir à Joël TRAVARD), KNUBEL Claire.

Convocation du 10 décembre 2014

**Secrétaire de séance** : Annie NOTTON

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- **AUTORISÉ** la signature du marché de travaux d'aménagement du carrefour RD 1084/avenue Paul Painlevé avec l'entreprise COLAS pour un montant de 96 573,70 € HT, après avoir entendu l'analyse des offres reçues pour ce marché. (3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le montant estimatif des travaux était de 126 011,50 € HT. Les critères de choix étaient pondérés à 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique)
- **ACCEPTÉ**, par 18 voix pour et 1 contre, le transfert de propriété d'une partie de la parcelle AB 371 rue Verchère au profit de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour la construction d'un centre multi-accueil. Il est précisé que la cession de terrain correspondra à l'emprise du bâtiment.
- **ACCORDÉ**, sur proposition de Monsieur Luc MICHEL, Receveur des Finances Publiques, de procéder aux ouvertures de crédits suivantes : à l'automne 2013, la commune a signé un contrat de crédit- bail pour le changement du tracteur. Le prix de reprise de l'ancien tracteur s'est élevé à 26 671,00 € TTC, ce qui a constitué un premier loyer majoré.

Recette article 024 : produit de cession	+ 26 671,00 €
Dépense article 6122 : crédit-bail mobilier	+ 26 671,00 €

- **MODIFIÉ** le tableau des emplois communaux comme suit :
  - \*Suppression du grade d'agent social 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe (intégration)
  - \*Suppression du grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et création du grade d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)

- DÉSIGNÉ comme assistant de prévention (agent qui a pour mission d'assister et de conseiller le Maire en matière de prévention des risques professionnels des employés communaux) Monsieur Anthony ANGELOT suite à son intégration comme adjoint technique / ASVP à compter du 16/12/2014.
  
- ENTENDU le courrier des services de l'Etat, nous informant que la délibération du 06/11/2014 instituant le droit de préemption sur toutes les zones du territoire de la commune n'est pas légale selon l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme prévoyant que les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé peuvent instituer un droit de préemption urbain uniquement sur les zones urbaines (zones urbaines et zones d'urbanisation futures). Il convient donc de modifier la délibération instituant le droit de préemption urbain de la commune en se conformant à la loi.
  
- AUTORISÉ la signature d'une convention avec le Collège Roger Vailland pour l'accueil d'élèves dans le cadre des mesures de responsabilisation qui a pour objectif de faire participer les élèves à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.
  
- ENTENDU les explications du Maire concernant une parcelle sur laquelle sont implantées plusieurs maisons d'habitation. Le chemin d'accès à ces pavillons est la propriété privée des occupants. Par ailleurs, il apparaît que les réseaux d'eau potable et d'assainissement publics sont implantés sous ce chemin privé. Il convient donc, de régulariser cette situation, par la signature de la convention de tréfonds entre la Mairie et les propriétaires du chemin.
  
- ACCEPTÉ la proposition du Progrès pour la réalisation d'une double page sur PONCIN intitulée « les plus beaux villages de l'Ain ».
  
- DÉCIDÉ de poursuivre la procédure en résiliation de bail d'un locataire de la commune devant le Tribunal en raison du non-paiement de ses loyers.

Clôture à 22h00.

Le Maire,  
JM. GIROUX

**Rappel :**

Cérémonie des Vœux vendredi 9 janvier 2015 à 19h00 au Foyer Rural avec la Chorale Tempo